



Commune de TOSTAT

## Procès-Verbal Conseil Municipal 9 juillet 2018

### **C.R. n°45**

L'an deux mille dix-huit, le 9 juillet à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 4 juillet 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUSSAN, Maire.

**Etaient présents** : M.M. LUSSAN - GARCIA - SOULES - MARTIGNIER - PELAEZ - MALLET - Mme FISCHER

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : M.M. MORA - TORRES - Mme SARNIGUET

Mme FISCHER a été désignée comme secrétaire.

M. le Maire accueille l'ensemble des élus présents et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1) Approbation PV du 4 juin 2018,
- 2) Délivrance bois de chauffage à M.BRUN,
- 3) Point sur les lots de bois de chauffage livrés à ce jour,
- 4) Prestation exploitation parcelle 3, par le Lycée Agricole de Vic en Bigorre,
- 5) Travaux en forêt (cloisonnement)
- 6) Donation d'un terrain à la commune (Mme Carmen FAURIES)
- 7) Point sur l'avancement de l'étude PLUI,
- 8) Enquête PPRI,
- 9) Compte rendu conseil communautaire du 28 juin,
- 10) Statuts et travaux du SMGAA,
- 11) Bilan crue du 12 juin,
- 12) Arrêté ossuaire,
- 13) Salle des fêtes (architecte – subvention – prêt),
- 14) Compte rendu conseil d'école, rentrée 2018,
- 15) Fonds départemental de solidarité,
- 16) Questions diverses.
  - Cartographie des canaux,
  - Logement communal.

### **1) Approbation PV du 4 juin 2018**

M. le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du 4 juin et demande, à l'ensemble du conseil municipal, les remarques éventuelles qu'il aurait à formuler sur le procès-verbal correspondant qui leur a été transmis par courrier électronique ou postal.

Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 4 juin 2018.

## **2) Délivrance bois de chauffage à M. Brun**

Pour délivrer la coupe affouagère 2018/2019, il convient de donner l'ordre de service à M. BRUN afin qu'il puisse travailler à l'exploitation de cette coupe.

Après discussion, il est proposé de pratiquer les mêmes prix que l'année dernière, soit 45 €/stère et 25 €/stère pour le tarif social.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la délivrance de la coupe affouagère 2018/2019 à Monsieur Jean BRUN et les tarifs identiques à l'année dernière, soit 45 €/stère et 25 €/stère pour le tarif social.

## **3) Point sur les lots de bois de chauffage livrés à ce jour**

Monsieur Hyacinthe GARCIA fait un bilan du bois de chauffage qui a été vendu lors de la campagne d'affouage 2018 :

- 15 personnes ont acheté 5 stères à 45 €/stère, soit 3 375 €, dont 3 055 € ont été titrés,
- 1 personne a acheté 5 stères à 25 €/stère, soit 125 €,
- 2 personnes ont achetés 3 stères à 45 €/stère, soit 270 €.

Soit un total de 3 770 €.

## **4) Prestation exploitation parcelle 3**

Le lycée agricole de Vic dans le cadre de ses activités nous a fait une proposition pour l'exploitation d'une parcelle de bois afin de réaliser une coupe de bois de chauffage.

Cette prestation sera réalisée en septembre 2018, pour un prix de 22 € le stère, billonnage en 2 mètres et mis en pile bord de piste.

La proposition du Lycée agricole de Vic en Bigorre pour l'exploitation de la parcelle 3 est acceptée à l'unanimité.

## **5) Travaux en forêt**

Comme suite à notre dernière réunion le cloisonnement de la parcelle 4 doit être réalisé puisque nous avons retiré de la vente cette parcelle.

Un devis a été proposé par les services de l'ONF (4 900 €), afin de mettre en concurrence cette offre avec une autre entreprise, Hyacinthe a contacté l'entreprise Courrèges-Vignes Hervé. Cette entreprise a proposé un devis de 1 080 € TTC. L'entreprise de M. COADEBEZ doit également être sollicitée.

## **6) Donation terrain à la commune**

Madame Carmen FAURIES a souhaité faire une donation de terrain à la commune. Hyacinthe Garcia et Bernard Lussan l'ont accompagnée le 28 juin chez Maître SEMPE notaire à Vic en Bigorre.

L'acte de donation sera signé le 24 juillet entre la commune et Mme Fauries. Les frais de notaire seront à la charge de la commune (estimation 1 200.00 €).

Le conseil municipal donne pouvoir à l'unanimité à M. le Maire pour signer l'acte de donation.

## **7) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Une réunion des élus de la CCAM a eu lieu le mardi 2 juillet concernant l'avancement du dossier. Un compte rendu doit être adressé à chaque commune pour que chaque conseil municipal puisse en prendre connaissance.

Le diagnostic a été réalisé et présenté le 2 juillet. Ce diagnostic sera mis à disposition des élus pour le lire et faire des propositions.

## **8) Enquête Plan de Prévention des Risques**

L'enquête sur le PPRI est terminée sans remarques particulières des habitants de notre commune. La commune a souhaité que l'on puisse prendre en compte le secteur des Bédialots (classement en zone bleu) suite à la crue du 12 juin.

Cette crue ayant eu un impact important dans plusieurs communes de notre secteur, les services de la DDT en charge de ce PPRI procèdent à une révision drastique des documents soumis à enquête publique.

## **9) Compte rendu du conseil communautaire du 28 juin 2018**

M. Hyacinthe GARCIA rappelle les points abordés lors de la séance du 28 juin. Le procès-verbal correspondant a été transmis par courrier électronique ou postal.

## **10) Statuts et travaux SMGAA**

1) Comme suite aux crues de l'Adour et de ses affluents, après un état des lieux par les techniciens du syndicat, l'entreprise SANGUINET a procédé en urgence au débardage des arbres tombés dans les rivières.

Pour notre secteur le travail a eu lieu lundi 2 et mardi 3 juillet.

Une réunion aura lieu le lundi 9 juillet à la Préfecture avec les services de l'Etat afin d'obtenir les autorisations d'intervenir dans le lit des rivières (DIG, en temps normal on ne peut intervenir qu'à partir du 15 septembre) et de définir les aides financières de l'Etat et de l'Agence de Adour-Garonne.

2) Le Syndicat Mixte de Gestion Adour Affluents a été retenu suite à candidature par la Préfecture 65 comme étant la seule structure qui portera la GEMAPI de Bagnères de Bigorre à Aire sur Adour (252 communes). Ce syndicat était en concurrence avec la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, l'Institution Adour et le Syndicat Haut Adour.

3) Le projet des nouveaux statuts doit être validé par les Préfectures 65, 32, 40, et 64, ainsi que 13 communautés de communes.

Si les statuts sont validés, ce syndicat devra être opérationnel le 1er janvier 2019, avec de nouveaux élus issus des communautés de communes.

La deuxième étape sera la fusion avec le versant Arros au 1er janvier 2020.

## **11) Bilan crue du 12 juin**

La crue exceptionnelle du 12 juin a provoqué très peu de dégâts sur notre commune, mais il y a un problème récurrent sur le secteur des Bédialots avec une montée rapide des eaux par débordement du ruisseau du Bois, entretien des ruisseaux, remontée de la nappe phréatique, ruissellement venant depuis Sarniguet et Aurensan.

Les élus, les riverains ainsi que la profession agricole seront réunis à la rentrée afin de voir ensemble les aménagements qu'il faut réaliser pour limiter cette montée des eaux.

Les techniciens du SMGAA souhaitent participer à cette étude en étudiant la cartographie.

## **12) Arrêté ossuaire**

Une délibération du Conseil Municipal autorisant la reprise des concessions non renouvelées suivantes est validée ce jour :

SO-R7 \_ SO-R12 \_ NE-R10 \_ SE-T13 \_ SE-B2 \_ NO-B5 \_ NO-O7 \_ SO-J15.

Cette délibération permet la prise de l'arrêté de M. Le Maire autorisant la société de Pompes Funèbres Sarraméa à assurer le transfert des reliquaires à l'ossuaire communal.

## **13) Salle des fêtes**

Le cabinet d'architecture retenu (UNI-ARCHITECTURE) pour la réalisation des travaux de rénovation de la salle des fêtes et de la cantine vient rencontrer le conseil municipal afin de présenter sa méthode de travail, de recenser les demandes de la commune et donner le calendrier de la réalisation.

Un emprunt doit être réalisé afin de financer les travaux de rénovation de la salle des fêtes. Le Crédit Agricole et la Caisse des Dépôts ont été consulté.

1) Crédit Agricole : 140 000.00 € Taux, 1.67% sur 15 ans Annuités : 10 628.00 €

Déblocage des fonds à la demande.

Court terme : 30 000.00 € sur 1an ou 2 ans Taux, 0.65 % (financement opération phyto ou autres)

2) La Caisse des dépôts nous propose un nouvel emprunt (juin 2018)

Offre GPI/AmBRE (Ambition des Bâtiments publics pour la rénovation Energétique)

Taux : 1.50% sur 20 ans.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du Crédit Agricole pour l'emprunt de 30 000 € à court terme pour le financement de l'opération zéro phyto et donne pouvoir à M. le Maire pour contracter cet emprunt.

## **14) Compte rendu du conseil d'école**

Le conseil d'école a eu lieu le jeudi 28 juin :

Rentrée 2018/2019 : 121 élèves dont 73 à Tostat. Effectif stable.

Madame Elodie VOUTIER sera directrice pour un an.

Le contrat de Nathalie THEIL n'a pas été renouvelé par la CCAM (ainsi que tous les agents effectuant des TAP).

Ce choix est contestable, un rendez-vous a été demandé par les maires du RPI auprès du Président de la CCAM.

## **15) Fonds de solidarité Logement**

Le Département intervient sur l'ensemble du territoire pour venir en aide aux personnes en difficultés.

Conformément à la loi 13 août 2004, qui transfère la responsabilité du Fonds de solidarité Logement aux Départements, celui-ci demande la participation des communes (prévue par la loi).

Pour Tostat la participation s'élève à 255.50 € pour 2018, calculé comme suit : 0.50 €/habitant pour les communes de 500 à 2 500 habitants.

Le conseil municipal approuve la participation de la commune à hauteur de 255.50 € pour l'année 2018 au Fonds de Solidarité Logement du Département des Hautes-Pyrénées.

## **16) Questions diverses**

1) A la demande de la Préfecture une cartographie de tous les cours d'eau est à l'étude en partenariat avec

la DDT, Chambre d'Agriculture, Association des Maires 65. Avenir des ASA ? Une réunion est prévue le 13 juillet 2018.

M. LUSSAN participe à cette réunion avec M.M. DUBERTRAND – PUYO – LARRANG.

2) Location du Presbytère, quel devenir ? Il convient de rediscuter des critères de location des logements communaux du presbytère.

3) Visite de M. MEUNIER Responsable Routes Nord du Département suite au courrier de la mairie concernant la circulation sur la RD 27 :

- un panneau de signalisation et un passage piéton seront installés au niveau de l'abri bus.
- Un capteur de vitesse sera installé pendant un mois sur la RD 8 et la RD 27.
- le carrefour entre la RD 8 et la RD 27 n'est pas réglementaire.
- le Département n'a pas prévu de travaux sur le pont de l'Adour.

4) Une demande d'installation d'un panneau d'affichage à l'angle de la rue d'Escondeaux et du chemin du bois a été faite. Cette installation est acceptée à l'unanimité.

5) L'association Saint Martin demande à la commune un bilan des travaux réalisés à l'église ainsi que les projets futurs pris en compte par la Municipalité.

Fait à Tostat, le 9 juillet 2018

Le maire,

B. LUSSAN

**MME FISCHER**

**M. GARCIA**

**M. MALLET**

**M. MARTIGNIER**

**M. MORA**

**M. PELAEZ**

**MME SARNIGUET**

**M. SOULES**

**M.TORRES**